

« L'accord que nous venons d'obtenir est une étape essentielle dans le processus de la restructuration financière. »

Chiffre d'affaires
793 millions d'euros,
en augmentation de 1%

Activité Navettes
Augmentation de 4%
du chiffre d'affaires,
la 1^{ère} depuis 2002

Activité Transport
Augmentation de 2%
du chiffre d'affaires



Chers actionnaires,

Lors de l'Assemblée Générale, le 17 juin 2005 à Coquelles, en prenant l'engagement de tout mettre en œuvre pour restructurer la dette, j'ai dit que je vous tiendrai informés des événements importants pour l'avenir du Groupe, en toute transparence et dans les meilleurs délais. C'est pour moi la condition première de la défense de vos intérêts.

J'ai présenté aux créanciers du Comité Ad Hoc (1) une première esquisse de plan dès le 13 Juillet 2005. Après moins de sept mois de négociations intenses conduites dans le cadre du "waiver" (2), la signature d'un accord cadre sur les grandes lignes de restructuration de la dette du Groupe vient d'intervenir avec ce Comité.

Cet accord constitue une étape essentielle sur la voie, difficile, de la restructuration financière.

L'étape suivante, dans les toutes prochaines semaines, consiste à présenter ce schéma de restructuration de la dette aux autres créanciers. Pour cela, Eurotunnel compte obtenir un nouveau "waiver", dont le terme doit être fixé au 31 mars.

A ce stade, le contenu de l'accord doit rester strictement confidentiel. C'est, vous le comprenez, la condition indispensable pour poursuivre dans les meilleures conditions le processus engagé. Pour répondre aux inquiétudes exprimées ici ou là, je vous précise que toutes les parties englobées dans les négociations signent un engagement de confidentialité, dans lequel elles s'interdisent, entre autres, de réaliser des transactions relatives à notre Groupe.

Plus nous approcherons du but, plus il y aura de rumeurs et de "sources" supposées savoir ce qui se passe. Je vous demande de ne pas en tenir compte et de ne considérer que les déclarations officielles d'Eurotunnel.

In fine, c'est vous, au travers d'une assemblée générale extraordinaire, qui vous prononcerez sur les termes de la restructuration financière.

D'autres étapes importantes pour l'avenir d'Eurotunnel ont été franchies ces dernières semaines.

Notre chiffre d'affaires pour 2005 est encourageant : pour la première fois depuis 2002, l'activité Navettes, notre cœur de métier, est à la hausse (+4 %). Le trafic des camions progresse de 2 %, celui des autocars fait un bond de 22 % ! Parallèlement, nous réduisons nos coûts, ce qui permet d'envisager une augmentation des marges d'exploitation, conformément au nouveau modèle économique de l'entreprise que nous voulons plus profitable.

Autre nouvelle d'importance : le titre Eurotunnel sortira du service à règlement différé (SRD) le 28 mars prochain. Cette décision d'Euronext est de nature à limiter sa volatilité, ce qui correspond à une demande constante d'une partie de nos actionnaires. D'ici là, il demeure un risque de mouvements erratiques sur le cours du titre.

Le 12 février 2006 marque le vingtième anniversaire du Traité de Canterbury, point de départ d'une formidable aventure à laquelle vous avez réellement contribué. Quelles que soient les souffrances passées et les difficultés restantes, le Conseil et moi-même avons la conviction que nous sommes sur le bon chemin et que nous allons réussir. Votre soutien de tous les jours nous est indispensable.

Merci de nous l'accorder.

Jacques Gounon
Président-Directeur Général



(1) Le comité Ad Hoc est composé de MBIA Assurance SA, BEI, Franklin Mutual Advisors LLC, certains fonds représentés Oaktree Capital Management LLC et Ambac Assurance UK Limited, soit plus de 50 % de la dette d'Eurotunnel.

(2) Waiver : dérogation à l'interdiction de négociation posée par les Accords de Crédit.

Agenda

■ 31 janvier 2006 :

Accord de Principe entre Eurotunnel et le Comité Ad Hoc

■ 28 mars 2006 :

La valeur Eurotunnel sort du SRD

« Actualité en ligne »

Pour recevoir l'actualité d'Eurotunnel ainsi que les prochaines lettres aux actionnaires, directement sur votre messagerie électronique, connectez-vous sur notre site : www.eurotunnelnews.com/fr

Pour contacter le
Centre d'Information
des Actionnaires



Centre d'Information des Actionnaires
Eurotunnel SA, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex
@ info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

N°Azur 0810 627 627

Coût d'un appel local

Nous répondons à vos questions

1 / En quoi consiste exactement l'accord conclu entre Eurotunnel et les créanciers ? Que pouvez-vous nous en dire ?

Nous sommes parvenus à un accord cadre avec les principaux créanciers, réunis au sein du Comité Ad Hoc, sur les grandes lignes de la restructuration de la dette. Cette première étape décisive respecte l'échéance du "waiver", la dérogation aux accords de crédit, qui avait été fixée au 31 janvier 2006.

Nous allons pouvoir continuer ce processus complexe en présentant l'accord aux autres créanciers, pendant une nouvelle période de "waiver" jusqu'au 31 mars 2006. Le projet de restructuration financière sera ensuite soumis au vote des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les discussions avec les créanciers sont soumises à la plus stricte confidentialité.

Nous comprenons votre impatience mais nous vous demandons de nous renouveler votre soutien. Vous nous avez fait confiance il y a 7 mois pour mener ce combat en votre nom et nous avons mis toute notre énergie dans la bataille. Soyez assurés que nous restons mobilisés pour l'aboutissement du plan de restructuration, et donc pour le redressement d'Eurotunnel.

2 / Il semble que les autres créanciers ne soient pas tous prêts à négocier et que la partie soit loin d'être gagnée ?

L'étape que nous venons de franchir avec les principaux créanciers est une étape décisive pour la restructuration de la dette d'Eurotunnel. Il est vrai que certains créanciers peuvent ne pas avoir intérêt à faire avancer les discussions rapidement, Eurotunnel étant bien sûr dans l'obligation de continuer à rembourser la dette existante pendant ce temps.

Nous sommes confiants pour l'avenir d'Eurotunnel et vous demandons de nous conserver votre soutien tout au long de ce processus complexe.

3 / Les intérêts des actionnaires seront-ils préservés ? Que demandent les créanciers ?

La sauvegarde des intérêts d'Eurotunnel et de ses actionnaires a toujours été notre principal objectif tout au long de ces négociations.

En raison des clauses de confidentialité strictes qui s'appliquent, nous ne ferons aucun autre commentaire sur le contenu des discussions.

Nous pouvons cependant dresser un bilan encourageant à ce jour de la situation d'Eurotunnel : les négociations sur la restructuration ont bien avancé, le redressement de l'entreprise a été amorcé et les résultats de l'année 2005 montrent que les initiatives commerciales mises en place portent leurs fruits. Enfin, le cours de l'action s'est redressé.

4 / Pourquoi avoir retiré la valeur Eurotunnel du SRD ? Et qu'est-ce que le SRD ?

Le SRD ou système de règlement différé est un système d'achat et de vente à paiement différé, c'est-à-dire à crédit, qui permet au vendeur ou à l'acheteur de ne payer ses transactions qu'en fin de mois. Ce système peut donc encourager la spéculation sur certains titres. Les critères d'éligibilité au SRD fixés par Euronext en accord avec l'AMF ont été complétés : à présent, pour être éligibles, les valeurs doivent afficher une valeur moyenne pondérée d'au moins 1 euro sur les 12 derniers mois; Eurotunnel, ainsi qu'Eurodisney et Provimi, sortiront donc du SRD à compter du 28 mars prochain.

Nous nous félicitons de cette décision, qui répond à la demande de nombreux actionnaires, et qui est de nature à limiter la spéculation sur le titre.

5 / Pourquoi le cours connaît-il autant de fluctuations ? Est-ce le résultat de fuites quant à l'issue des négociations ?

Nous ne pouvons expliquer les raisons des fluctuations de Janvier, car aucun événement intrinsèque au Groupe n'est intervenu qui pourrait les justifier. Néanmoins nous constatons que plus les enjeux sont importants, plus les rumeurs et donc les fluctuations sont nombreuses. Il convient de s'en méfier et Eurotunnel a fait les mises en garde qui s'imposent.

Eurotunnel communique avec ses actionnaires

Jacques Gounon, Président d'Eurotunnel a exprimé sa volonté d'établir un dialogue régulier et de qualité avec l'ensemble des actionnaires du Groupe. A cet effet, il s'est engagé à renforcer le dispositif de communication du Groupe.

Ce dispositif se compose de :

Rencontres,

- ▶ via les **comités consultatifs d'actionnaires** français et britanniques, qui réunissent un panel d'actionnaires aux profils très différents,
- ▶ les **visites de site** : pour l'AG 2005, près de 400 personnes ont pu visiter nos installations,
- ▶ les **Assemblées Générales annuelles** qui sont l'occasion pour tous les actionnaires de faire entendre leur voix.

Informations financières et légales,

- ▶ un "**dossier actionnaires**" complet est adressé à tous les actionnaires au nominatif et aux actionnaires au porteur détenant plus de 1 000 titres, soit près de 350 000 actionnaires avant les Assemblées Générales. Eurotunnel est l'un des rares groupes à joindre le rapport d'activité à son avis de convocation.

Supports de communication,

- ▶ le **Centre d'Information Actionnaires** en France et en Angleterre qui répond tous les jours à vos questions (voir coordonnées en bas de la page 1),
- ▶ la "**Voie de l'Avenir**", lettre mensuelle, que vous êtes nombreux à plébisciter, est adressée à plus de 300 000 actionnaires,
- ▶ le **bulletin "Au cœur d'Eurotunnel"** et les alertes "actualités" adressés par internet à quelques 21 000 personnes nous ayant communiqué leur adresse e-mail, en plus de la Voie de l'Avenir.
- ▶ le Site internet **www.eurotunnel.com**, avec toutes les informations clés sur l'entreprise, une rubrique réservée aux actionnaires et tous les communiqués de presse...

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ **24 janvier 2006** : Eurotunnel a accueilli le **dix millionième camion** à avoir traversé le Tunnel sous la Manche à bord d'une navette.
- ▶ **16 millions** : c'est le **nombre de passagers** qui ont emprunté le tunnel sous la Manche en 2005, dont 8,2 millions à bord des Navettes d'Eurotunnel et 7,5 millions en Eurostar.
- ▶ **L'avenir de P&O**, groupe britannique concurrent d'Eurotunnel, et de sa branche ferries **reste incertain**. P&O fait l'objet de deux offres de rachat (Dubai Ports et Singapore PSA International). Le démantèlement des activités de P&O est envisageable.



Si vous désirez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, adressez-vous à **Eurotunnel SA**,

Centre d'Information des Actionnaires,
B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex